

		étant : 2° Supérieure à 1 ha mais inférieure à 20 ha.	
--	--	---	--

(*) A : autorisation
D : déclaration

- Une déclaration de projet pour mise en compatibilité du plan local d'urbanisme de la commune de Bessines-sur-Gartempe

ARTICLE 4 : Dossier d'enquête publique unique, consultation

Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique unique comprenant l'évaluation environnementale et son résumé non technique, l'avis de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale relatif à l'évaluation environnementale unique et la réponse du maître d'ouvrage, le certificat de dépôt des données de biodiversité, ainsi que :

* Pour ce qui concerne la demande d'autorisation environnementale :

une étude des dangers et son résumé non technique, l'avis du conseil scientifique régional du patrimoine naturel (CSRPN) et sa réponse en mémoire et la demande de décision spéciale au titre de l'article L.181-30 du Code de l'environnement pour commencer avant la délivrance de l'autorisation environnementale les travaux suivants :

Installation ATEF – Travaux préliminaires de l'installation ATEF

- Opération anticipée 1 : Connexion à la Zone d'Activité Occitania de l'installation ATEF
- Opération anticipée 2 : Réalisation de la voirie centrale de l'installation ATEF (nord-sud)
- Opération anticipée 3 : Passages des réseaux des utilités
- Opération anticipée 4 : Installation de la base vie du chantier de l'installation ATEF
- Opération anticipée 5 : Création du bassin EP ATEF

Installation LMT – Laboratoire de microbiologie

- Opération anticipée 1 : Construction du laboratoire de microbiologie

* Pour ce qui concerne la compatibilité du PLU :

Une déclaration de projet pour mise en compatibilité du PLU de Bessines-sur-Gartempe, des avis de la madame la maire de Bessines-sur-Gartempe, et du conseil départemental de la Haute-Vienne

Il est consultable :

- sur Internet aux adresses suivantes :

• <https://www.haute-vienne.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement-risques-naturels-et-technologiques/Installations-classees-ICPE/Avis-et-dossier-d-enquetes-publiques-observations-du-public>

• www.bessines-sur-gartempe-87.fr

- sur support papier aux jours et heures habituels d'ouverture au public, à la mairie de Bessines-sur-Gartempe, soit du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 17 h 30 et le samedi de 9 h 00 à 12 h 00.

- sur un poste informatique, en mairie de Bessines-sur-Gartempe, aux jours et heures indiquées ci-dessus et à la préfecture de la Haute-Vienne, direction de la légalité, bureau des procédures environnementales et de l'utilité publique (BPEUP), 1 rue de la préfecture, accueil rue Daniel-Lamazière à Limoges, aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux au public (se munir d'une pièce